

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du : Vendredi 15 décembre 2023

CONVOCACTION

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

22 décembre 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Bruno DION Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-14

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE COORDINATION DE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SÉCURITÉ DE L'ÉTAT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n°2021-12-21 du 16 décembre 2021, autorisant la signature d'une convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat pour une durée de 3 ans.

Vu la délibération n°2023-07-09 du 7 juillet 2023, autorisant la signature d'un avenant à cette convention dans le cadre de la mise à disposition d'agents de police municipale entre les villes de L'Isle-Adam et de Parmain.

Considérant que la perspective d'une mise à disposition d'agents de police municipale entre les villes de L'Isle-Adam et de Presles entraîne la nécessité de modifier de nouveau la convention de coordination avec les forces de sécurité de l'Etat.

Considérant qu'il est donc nécessaire d'établir un avenant indiquant les lieux et la nature des nouvelles missions confiées aux agents de la police municipale de L'Isle-Adam, ainsi que les modalités d'usages de leurs équipements individuels de protection.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

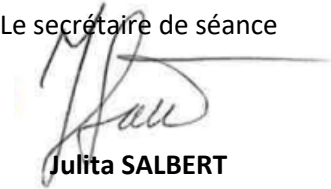
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accepte** les termes du projet d'avenant à la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'État.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT